Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260407-DEL07042616-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC
Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 7 avril 2026

2026/04/07-16

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	**29**
Désignation du correspondant défense	Nombre de présents	**24**
	Nombre de votants	**29**

Par suite d'une convocation en date du 1er avril 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie **le 7 avril 2026 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de
Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents

BELLEC Olivier – BRAESCU ANDRIEU Morgane – CARDUNER Didier – LALLEMENT Dominique – MARREC Gauthier – GEORGES Valérie – LE GRAND Bruno – NAVINER Marylène – LE DUC Didier – DREAU Liliane – JOUTEL Florian – GUEZENEC Elise – BORDENAVE Bruno – BOSSER GODREAU Véronique – AUDET Olivier – LE FLOC'H Véronique – ROBIN Yves – GIRARD Gwénaëlle – GRANDIL Gwenaëlle – LE CLERC'H David – FRENE Barbara – GUISNEL Alain – MESTRIC Manuella – KRAUS Jean-Paul.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

LESCA Véronique à CARDUNER Didier
LE GOC LE SAGER Fabienne à GEORGES Valérie
DAGORN Nicolas à LE GRAND Bruno
LAFFORGUE Valérie à BRAESCU ANDRIEU Morgane
MIALON Dominique à NAVINER Marylène

Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

KRAUS Jean-Paul

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260407-DEL07042616-DE

Monsieur Le Maire indique que les correspondants défense remplissent en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

- Le premier domaine concerne le parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense à l'école, le recensement et la journée défense et citoyenneté ;
- Le deuxième domaine concerne les activités de défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire ;
- Le troisième domaine concerne le devoir de mémoire et la reconnaissance.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation d'un correspondant défense parmi ses membres.

CORRESPONDANT DEFENSE

LE DUC Didier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 9 avril 2026
LE MAIRE
Olivier BELLEC

